

Permis D voyageurs 105 heures

Conduire un véhicule de transport de voyageurs de plus de 9 places .

Objectifs

- Connaître les principales règles de circulation.
- Savoir s'intégrer dans la circulation en toute sécurité et sans gêne pour les autres usagers.
- Connaître la signalisation spécifique.
- Avoir des notions concernant l'aspect technique et mécanique du véhicule et de son entretien.
- Maîtriser les manoeuvres de marche avant et de marche arrière avec le véhicule.
- Devenir un éco-conducteur de véhicules de transport en commun de personnes responsable.
- Obtenir le permis de conduire catégorie D

Public Visé

Toutes personnes désireuses d'accéder à la conduite de véhicules automobiles isolés de transport en commun de personnes de plus de 9 places assises, conducteur compris. Aux véhicules de cette catégorie peut être attelée une remorque dont le PTAC ne dépasse pas 750kg.

Durée

105.00 Heures

15 Jours

Pré Requis

- Être apte sur le plan médical, savoir lire et écrire le français.
- Être titulaire du permis B en cours de validité.
- Être âgé de 24 ans. (21 ans si engagement à suivre une FIMO dans un délai de 1 an, mais restriction ligne 50 km jusqu'à 23 ans)
- Les candidats en formation professionnelle de conducteur routier peuvent se présenter à l'examen à 21 ans (sans restriction en CAP, Bac Pro, ou Titre Professionnel). (Décret n°2007-1340 du 11 septembre 2007 relatif à la qualification initiale et à la formation continue des conducteurs de certains véhicules affectés aux transports routiers de marchandises ou de voyageurs.)
- L'épreuve Théorique Générale du code de la route est à repasser, si la dernière catégorie de permis date de plus de 5 ans.

Parcours pédagogique

COMPETENCE 1 :

Maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul

- La mécanique et le fonctionnement du véhicule
- Les organes de commande
- Les vérifications lors de la mise en route
- La conduite du véhicule

COMPETENCE 2 :

Effectuer les vérifications courantes de sécurité du véhicule et effectuer les exercices de maniabilité

- Les réglementations spécifiques au transport en commun de personnes
- Les vérifications de l'état du véhicule
- Les manoeuvres avec le véhicule

COMPETENCE 3 :

Appréhender la route en fonction du gabarit du véhicule dans des conditions normales de circulation

- La signalisation spécifique au transport en commun de personnes
- Les règles de placement et de circulation
- La compréhension des risques liés à la gestion du gabarit

CAPL Formation - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 72640383764

COMPETENCE 4 :

Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers

- La compréhension de la nécessité de partager la route avec d'autres usagers
- Les distances de sécurité, de freinage et d'arrêt
- L'adaptation de la vitesse
- La conduite dans des conditions atmosphériques dégradées

COMPETENCE 5 :

Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique

- L'anticipation et l'analyse autonome des situations de conduite
- La recherche de souplesse dans la conduite pour le confort et la sécurité des passagers transportés
- Les risques spécifiques liés à la conduite d'un véhicule poids lourd de transport en commun
- Le comportement en cas de panne ou d'accident en tenant compte de l'attitude à adopter vis-à-vis des passagers transportés
- Les aides à la conduite
- Les impacts écologiques liés à la conduite

Les + métier

Conduire et manoeuvrer un bus, autocar en maîtrisant les techniques propres à ce type de véhicules Maîtriser les conditions générales de l'exercice du métier et les conditions particulières de sécurité

Méthodes et moyens pédagogiques

Méthodes actives alternant les apports théoriques et les mises en situation pratique

Salles de cours équipées de moyens multimédia.

2 pistes d'évolution spécialement aménagées.

Véhicules porteurs ou tracteur adaptés à l'enseignement. simulateur poids lourds

Remise au stagiaire du livret d'apprentissage et de supports pédagogiques épreuves pratiques

Qualification Intervenant(e)(s)

La formation est assurée par une équipe pédagogique de professionnels ayant acquis une expérience professionnelle de 5 à 10 ans avant d'intégrer nos effectifs (Moniteurs BEPECASER)

CAPL Formation - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 72640383764



Méthodes et modalités d'évaluation

Évaluations continues et de synthèse des compétences conformes aux contenus du Référentiel d'Éducation pour une Mobilité Citoyenne (REMC) - Fiche de suivi d'apprentissage et livret du stagiaire

- Examen pratique à l'issue de la formation avec l'inspecteur du Permis de conduire et de la Sécurité routière : Epreuve Hors-circulation et épreuve circulation en fonction des places attribuées par les services préfectoraux

L'inscription du candidat aux épreuves est réalisée par CAPL FORMATION

Obtention du permis de conduire si réussite

Un Certificat de réalisation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation sera remise au(x) stagiaire(s) à l'issue de la formation.

Modalités d'Accessibilité

Inscription sur demande de devis incluant les CGV

Tarifs : Nous consulter

Délai d'accès selon le calendrier prévisionnel et état de remplissage

Parcours possible pour les personnes en situation de handicap – Nous consulter

Suite parcours possible : Formation FIMO VOYAGEURS et/ou Permis de conduire de la catégorie DE

Effectif

De 2 à 5 Personnes



Contactez-nous !

Magali Malveyz
assistante administrative

Tél. : 0559830039

Mail : capl-formation@city-pro.info

CAPL Formation - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 72640383764